



## **Commune de Riverie**

40 impasse du Château 69440 RIVERIE

Tél : 04.78.81.82.42 - [mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr](mailto:mairie.riverie@cc-paysmornantais.fr)

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Riverie se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Riverie, sous la présidence de Madame Isabelle Brouillet, Maire.

Convocation en date du 20 juin 2024.

**Etaient présents** : Mme Isabelle BROUILLET, Mme Roseline Sylvia SPAGNOLO, Mr Vincent GUGLIELMI, Mme Maryline RIVOLLIER, Mr Eric MAISONNEUVE, Mr Bruno FEUILLOY, Mr Jacques DANGER

**Etaient absents excusés** : Mr Olivier LANORE qui a donné procuration à Mr Bruno FEUILLOY, Mr Stéphane VARGAS qui a donné procuration à Mr Eric MAISONNEUVE, Mme Claire BASSET-BELLEINGUER.

**Secrétaire de séance** : Mr Vincent GUGLIELMI

---

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ➤ **DELIBERATIONS** :

#### **1. Déclaration d'intention d'aliéner parcelle U 112**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle U 112, 39 place du Marché.

Elle demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- de ne pas préempter sur le bien susvisé.

#### **2. Approbation du règlement d'aide à l'amélioration de l'habitat privé**

Depuis 2018, la commune de Riverie s'est engagée, avec la COPAMO à soutenir l'amélioration de l'Habitat privé sur son territoire.

La COPAMO et les communes ont souhaité faire évoluer le règlement d'intervention de ces aides :

- Logement de plus de 15 ans à la date où est acceptée la demande d'aide pour les propriétaires occupants, bailleurs, en indivision, les usufruitiers.
- Ne pas dépasser un niveau de ressources fixé nationalement par l'ANAH pour les catégories modestes, très modestes et intermédiaires.
- Le logement concerné doit être occupé à titre de résidence principale.

Dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique, la commune apporte 10 % du montant des travaux HT, dans la limite de son enveloppe budgétaire. Le montant des travaux est plafonné à 20 000 € HT.

Le projet de règlement a été envoyé en amont du conseil municipal aux élus.  
Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le règlement d'aide à l'amélioration de l'habitat privé joint à cette délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toute pièce s'y référant.

### **3. Approbation à la candidature d'un commerçant ambulant sur la commune de Riverie – place de la Barre**

La commune a été sollicitée pour autoriser l'installation d'un commerce ambulant de type food-truck un dimanche soir sur deux.

Madame Priscilla RIVIER a créé son activité « Le Burger des Monts ». Elle propose des burgers avec des produits locaux.

Compte tenu qu'aucune restauration de ce type n'est proposée sur la commune. Elle est susceptible d'intéresser un certain nombre d'habitants.

Il est proposé de lui attribuer une place, un dimanche soir sur deux « place de la barre » sur une place de stationnement en face du bar des Rampognauds. Le service se ferait côté trottoir afin que les clients soient servis en sécurité.

Le service voirie du département a été donné un avis favorable.

Une convention d'occupation de 6 mois sera établie par la commune et une redevance de quinze euros par mois sera due par le commerçant.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** la candidature de Mme Priscilla RIVIER

**AUTORISE** l'installation de ce commerce ambulant du 13/10/2024 au 12/04/2025, un dimanche sur deux (semaine impaire) en contrepartie du versement d'une redevance de 15 par mois.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y référant.

#### **4. Approbation de la convention d'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône dans le cadre de la convention unique**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

La commune a décidé de signer une convention

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

La commune a signé la convention le 1 er janvier 2022 pour les missions suivantes :

- Mission de médecine professionnelle et préventive
- Mission d'inspection : mise à disposition d'agents chargés de l'inspection des collectivités et établissements publics
- Mission de conseil en droit des collectivités
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes
- Mission d'intérim.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention avec ces mêmes missions.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'approuver la convention d'adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône dans le cadre de la convention unique pour bénéficier des missions proposées à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 3 années.
- **DECIDE** de choisir d'adhérer aux missions suivantes :

| Nom de la mission  | Tarif annuel  |
|--|---|
| Mission de médecine professionnelle et préventive  | Coût agent 87 €                                     |
| Mission d'inspection : mise à disposition d'agents chargés de l'inspection des collectivités et établissements publics | Inclus dans cotisation cdg69 €                      |
| Mission de conseil en droit des collectivités  | 370 €   |
| Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes  | 40 € à 60 € / dossier selon le type de dossier      |
| Mission d'intérim  | Portage salarial : 5.5 %<br>Contrat intérim : 6.5 % |

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget communal prévu à cet effet.

## **5. Décision modificative n° 1 – Budget communal M57, exercice 2024**

Mme le Maire rappelle que le montant des travaux pour la rénovation d'appartements et des salles n'était pas connu au moment du vote du budget.

Madame le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 du budget communal M57 2024 comme suit :

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                 | <b>RECETTES</b> | <b>DEPENSES</b> |
| 1641 Emprunt en euros           | + 100 000 €     |                 |
| 2131: Bâtiments publics         |                 | + 42 000 €      |
| 2132: Bâtiments privés          |                 | + 58 000 €      |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal M57 exercice 2024 précitée.

## **6. Travaux rassemblement des 2 salles communales – choix des entreprises**

Mme Le Maire rappelle la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la COPAMO pour les travaux de rassemblement des 2 salles.

La COPAMO a lancé une consultation pour les travaux de plomberie, électricité, plâtrier peinture, isolation, menuiserie auprès de plusieurs entreprises.

Madame Le Maire présente l'ensemble des devis.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir les devis des entreprises :

- > **TISSEUR** – 132 chemin du Maperoux – 69850 Saint Martin en Haut, pour les travaux de plomberie pour un montant de **4 136,40 € TTC** (3 447 € HT).
- > **IGE SOLER** – lieu-dit la Croix – 42650 St Jean Bonnefonds, pour les travaux d'électricité pour un montant de **2 937,60 € TTC** (2 448 € HT).
- > **ARTAUD** – 325 route de la Chaudanne, Chassagny – 69700 Beauvallon, pour les travaux de platerie pour un montant de **8 439,60 € TTC** (7 033 € HT).
- > **VIRICEL** – le sapin – 69440 Sainte Catherine, pour les travaux de peinture pour un montant de **6 021,90 € TTC** (5 018,25 € HT).
- > **FB CONFORT** – 31 ZI du Recou – 69520 Grigny, pour les travaux d'isolation pour un montant de **1 350 € TTC** (1 227,27 € HT).
- > **MENUISERIE PETIT** – 120 ZA la Chana – 42380 Luriecq, pour les travaux de menuiserie pour un montant de **1 670.17 €** (1 391,81 € HT).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis et tout document afférent à ce dossier ;

## **7. Travaux appartement place du Marché – choix des entreprises**

Mme Le Maire rappelle la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la COPAMO pour les travaux de l'appartement place du Marché.

La COPAMO a lancé une consultation pour les travaux de plomberie, électricité, plâtrier peinture, isolation, auprès de plusieurs entreprises.

Madame Le Maire présente l'ensemble des devis.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir les devis des entreprises :

> **TISSEUR** – 132 chemin du Maperoux – 69850 Saint Martin en Haut, pour les travaux de plomberie pour un montant de **8 818,15 € TTC** (8 016,50 € HT).

> **IGE SOLER** – lieu-dit la Croix – 42650 St Jean Bonnefonds, pour les travaux d'électricité pour un montant de **5 039,10 € TTC** (4 581 € HT).

> **ARTAUD** – 325 route de la Chaudanne, Chassagny – 69700 Beauvallon, pour les travaux de platerie pour un montant de **8 180,22 € TTC** (7 436,50 € HT).

> **VIRICEL** – le sapin – 69440 Sainte Catherine, pour les travaux de peinture pour un montant de **9 183,90 € TTC** (8 349 € HT).

> **FB CONFORT** – 31 ZI du Recou – 69520 Grigny, pour les travaux d'isolation des combles pour un montant de **800 € TTC** (758,29 € HT).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis et tout document afférent à ce dossier ;

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.*

Le Maire,  
Isabelle Brouillet  


